

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS333

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 28

Rédiger ainsi l'alinéa 17 :

« a) Au premier alinéa, les mots : « et le régime des salariés agricoles » sont remplacés par les mots : « le régime des salariés agricoles, le régime des non-salariés agricoles, le régime d'assurance vieillesse des professions libérales et la Caisse nationale des barreaux français » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.